

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

10 février 2015

L'an deux mille quinze, le 10 février à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de MARGAUX s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Claude BERNIARD, Maire.

Etaient présents : MM. Serge FOURTON, Guy MOREAU, Jean-Marie GAY, Jean-Pierre FABAREZ, Hoël BRU, Santiago COMPADRE, Alan SICHEL, Philippe POHER (arrivé à 20h30) Mmes Véronique PUJOL, Sophie MARTIN, Sylvie ORTIZ, Anne FONTAGNERES, Chantal PERNEGRE, Eliane SARNAC, Virginie BUSTILLO, Véronique LATOURNERIE (arrivée à 20h20).

Absents excusés : Mme SCHYLER-SHRODER.

Procurations : Véronique LATOURNERIE à Jean-Marie GAY jusqu'à 20h20.

Serge FOURTON est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAL RÉUNIONS PRÉCÉDENTES (18/11/2014 et 16/12/2014) :

Les contenus des comptes rendus des deux dernières réunions ne donnent lieu à aucune remarque et ils sont adoptés à l'unanimité.

1) Représentativité de la commune de Margaux au sein des commissions intercommunales de la Communauté de Communes Médoc Estuaire (n° 2015-02/01) :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Suite à la démission de Fabrice MARTINEZ à son poste de conseiller municipal,

Afin de le remplacer en tant que membre titulaire du groupe de travail intercommunal **Aménagement du territoire** (façade estuarienne, Ponton de Cussac, Port de Lamarque, chemins de randonnée), **Patrimoine** (mobilier, immobilier, roulant), au sein de la Communauté de Communes Médoc Estuaire,

Suite à la candidature de Jean-Marie GAY,

Le Conseil Municipal désigne, à l'unanimité :

Jean-Marie GAY, membre titulaire pour représenter la commune de Margaux au sein du groupe de travail Aménagement du territoire, Patrimoine de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

D'autre part, Monsieur le Maire indique que Madame Véronique LATOURNERIE, membre suppléante de la commission Cohésion Sociale demande à être remplacée ; Madame Virginie BUSTILLO se porte candidate.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, que Madame Virginie BUSTILLO remplace Véronique LATOURNERIE au sein du Groupe de travail Cohésion Sociale de la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Copie de la présente délibération sera transmise à la Communauté de Communes Médoc Estuaire.

Nombre de voix :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

2) Autorisation d'engagement, de liquidation, de mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2015 (n° 2015-02/02) :

Serge FOURTON, Adjoint responsable des finances, rappelle à ses collègues que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à engager et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement, entre le 1^{er} janvier et le vote du budget de l'exercice, et ceci dans la limite de 25 % des crédits ouverts l'année précédente, non compris les crédits pour le remboursement de la dette.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

*** A l'unanimité,**

*** AUTORISE** Monsieur le Maire à engager et à mandater des dépenses nouvelles d'investissement entre le 1^{er} janvier 2015 et le jour du vote du budget primitif 2015, dans les limites des crédits suivants :

| <u>Chapitre</u> | <u>BP 2014</u> | <u>Autorisations 2015</u> |
|---|--------------------|---|
| Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles | 3249,05 € | 812,26 € |
| Chapitre 204 – Subventions d'équipement versées | 48803, 00 € | 12 200,75 € (dont 10 677 € à verser au SIEM) |
| TOTAL | 52052,05 € | 13013,01 € |
| Chapitre 21 – Immobilisations corporelles | | |
| Non affecté | 121090,21 € | 30272,55 € |
| Opération 13 – ECOLE | 46194,72 € | 11548,68 € |
| Opération 15 – EGLISE | 7583,52 € | 1895,88 € |
| Opération 18 – BIBLIOTHEQUE | 410467 € | 102616,75 € |
| Opération 20 – ROUTE DE RAUZAN | 64339,04 € | 16084,76 € |
| TOTAL | 649674,49 € | 162418,62 € |

Nombre de voix :

Pour : 16

Abstentions : 0

Contre : 0

Considérant que les Syndicats Départementaux d'Énergies (SDE24, SYDEC, SDEEG, SDEE47 et SDEPA) lance un marché électricité par le biais de ce groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres et représentants :

- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature au marché électricité proposé par le Groupement,
- D'autoriser les Syndicats Départementaux d'Énergies, cités précédemment, à solliciter, en tant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- D'approuver la participation financière aux frais de fonctionnement du groupement conformément à l'article 7 de l'acte constitutif et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de MARGAUX est partie prenante
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la commune de MARGAUX est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget.

| |
|-------------------------|
| <u>Nombre de voix :</u> |
| Pour : 16 |
| Abstentions : 0 |
| Contre : 0 |

Monsieur le Maire en profite pour informer le conseil que le S.D.E.E.G a élargi son domaine de compétences en matière d'urbanisme et propose ses services aux communes dans le cadre de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation des droits du sol (chaque instruction a un coût).

A savoir, la Mairie de Margaux reçoit environ une centaine de dossiers d'urbanisme par an.

5) Eclairage public – Consultation d'entreprises (n° 2015-02/05) :

Monsieur Guy MOREAU, Adjoint au Maire, informe ses collègues que la convention de 6 années signée avec la Société INÉO pour l'entretien de l'éclairage public prend fin au 30 juin 2015.

Monsieur Guy MOREAU propose qu'une consultation d'entreprises soit réalisée ; les entreprises établiront leur proposition au vu d'un document qui leur sera adressé.

En conséquence, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* A l'unanimité,

* DÉCIDE de lancer une consultation d'entreprises pour la consultation d'une nouvelle convention d'entretien de l'éclairage public,

* APPROUVE le contenu du dossier de consultation,

* AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en application de la présente décision.

| | | |
|-------------------------|-----------------|------------|
| <u>Nombre de voix :</u> | | |
| Pour : 16 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |

6) Plan communal de sauvegarde – document unique :

A la suite du travail de la Commission Sécurité de la commune depuis le début de l'année 2015, et de la mise à jour réalisée avec Laure-Amélie DUBEDOUT et Pascal PEREA, le PCS a été actualisé.

Le nouvel organigramme concernant le D.O.S. (Direction des Opérations de Secours), en cas de déclenchement du Plan Communal de Sauvegarde est maintenant opérationnel; une clé USB a été remise à chaque Conseiller Municipal contenant consignes et procédures applicables, comme exposé dans un Conseil Municipal précédent.

Le Document Unique, qui concerne la sécurité des agents, figure également dans la clé USB.

SÉCURITÉ DES PERSONNELS ACCUEIL DE LA MAIRIE :

La commission de sécurité recherche des solutions afin de d'améliorer les conditions de sécurité des agents chargés de l'accueil.

La prochaine commission de sécurité examinera la faisabilité technique des systèmes de sécurité envisagés, vidéo, alarmes ainsi que la possibilité de retrait physique des agents en cas de danger.

D'autre part, il est demandé à Laure-Amélie DUBEDOUT de faire des propositions de modifications d'organisation du travail pour les agents administratifs afin de ne pas laisser un agent seul à l'accueil, travail à réaliser avec l'aide des élus.

7) Recrutement vacataire (n° 2015-02/06) :

Sophie MARTIN, Adjointe au Maire, expose :

Le statut de la fonction publique territoriale prévoit que les emplois permanents des collectivités territoriales sont occupés par des fonctionnaires territoriaux. Ces emplois peuvent dans certaines circonstances être occupés par des agents non titulaires de droit public. Ces mêmes agents peuvent par ailleurs occuper des emplois non permanents correspondants à des besoins occasionnels ou saisonniers.

En dehors de ces cas de recrutement, les collectivités peuvent recruter des « vacataires ». Ni fonctionnaires, ni agents non titulaires de droit public, les agents vacataires sont recrutés dans des conditions particulières.

La notion de vacataire répond à trois conditions :

- recrutement pour effectuer un acte déterminé répondant à un besoin ponctuel de la collectivité,
- recrutement discontinu dans le temps,
- rémunération à l'acte selon la nature de la tâche.

Ainsi, afin de réaliser des ateliers d'initiation au tennis dans le cadre des Temps d'Activités Périscolaires à l'école de Margaux,

Considérant qu'il s'agit d'un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, qu'il est difficile de quantifier à l'avance, il sera rémunéré après service fait,

Après avis favorable des membres la commission Vie Scolaire, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de créer un emploi de vacataire pour réaliser ces missions,
- de rémunérer ce vacataire à l'acte après service fait sur la base d'un forfait horaire de 19 € brut.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions de Sophie MARTIN, Adjointe au Maire.

| | | |
|-------------------------|-----------------|------------|
| <u>Nombre de voix :</u> | | |
| Pour : 17 | Abstentions : 0 | Contre : 0 |

Sophie MARTIN précise que le Club de Tennis achètera le matériel nécessaire pour assurer les TAP pour 14 à 18 enfants.

D'autre part, Sophie MARTIN annonce au Conseil Municipal que la MSA subventionne 2 ateliers TAP, initiation à la Danse et initiation aux Arts Plastiques, pour un montant de 1000 € chacun, au vu des dossiers que la mairie a déposé en fin d'année 2014.

Cette subvention étant exceptionnelle, elle ne sera pas reconduite pour la prochaine rentrée scolaire.

8) Analyse Rétrospective

Serge FOURTON a rappelé que l'ANALYSE FINANCIERE réalisée par les services du Conseil Général (Monsieur Laurent CERQUEIRA), était en possession de chaque conseiller depuis plusieurs jours.

La présentation de la totalité du dossier a été faite à la Commission des Finances dès le 14 Janvier.

Monsieur CERQUEIRA, qui avait envoyé cette analyse en Décembre 2014, pour la partie 2008/2013, a complété son travail avec l'année 2014, et l'analyse prospective que présentera le Maire.

Après un tour de table, il est convenu, que, comme le révèle ce travail, la santé financière de MARGAUX, comparée aux différentes strates de dimension semblables (Communes Gironde, Communes EPCI, Communes Pays) est tout à fait convenable, avec une bonne Capacité d'Auto Financement (CAF), malgré les 3 millions d'Investissement réalisé durant le mandat précédent ; ces investissements ont consisté essentiellement à réaliser des travaux de structure dans le cadre de Convention d'Aménagement de Bourg (CAB) bien subventionnés.

Cet audit a donc établi que le potentiel fiscal de MARGAUX était tout à fait convenable et révèle que « La Commune dispose d'un autofinancement stable et conséquent ».

Le Maire a conclu ce chapitre en remerciant la gestion précédente qui laisse des finances satisfaisantes, et une commune peu endettée.

Analyse Prospective :

Avant de faire part des résultats de cette Analyse, le Maire rappelle que le devoir du Conseil Municipal est de faire évoluer la commune sans obérer les finances pour nos successeurs.

La profession de foi 2014 doit rester dans nos esprits afin d'entreprendre les projets directeurs comme la restructuration du Groupe Scolaire.

L'excédent de l'année 2014 est encourageant, même s'il convient de rester prudent.

Toutefois, l'Analyse Prospective réalisée par le Conseil Général laisse apparaître un potentiel d'investissement conséquent qu'il conviendra de formaliser dans le cadre d'un débat sur les orientations budgétaires et d'un plan sur la durée du mandat.

9) Projets Budget Primitif 2015 :

Monsieur le Maire indique qu'il a cherché à renégocier la dette en cours ; les organismes bancaires sont extrêmement frileux dans ce domaine ; l'idée était de compenser la baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement par la réduction des taux des prêts.

Serge FOURTON fait le point sur les économies réalisées, suite à des changements de prestataires (alarmes, téléphone) ou à l'adhésion de la commune à des groupements de commande (Gaz et électricité).

Des projets prioritaires ont été listés par le Maire et les Adjointes :

- Voirie (il faut que la voirie soit transférée à la Communauté de Communes en bon état)
- Ecole (penser à l'école de demain, éviter de défaire et refaire, restaurant scolaire)
- Rampe d'accès pour le bureau de poste
- Travaux de mise aux normes de l'éclairage public (avec subvention du SIEM)

Au quotidien, il est nécessaire de veiller au bon entretien du réseau assainissement.

Véronique LATOURNERIE demande si les projets tels que le skate parc pourront être projetés ; pour Monsieur le Maire, ce type de projet peut être intégrer dans le projet du groupe scolaire.

10) Questions diverses :

* Véronique PUJOL indique qu'une réunion avec les commerçants est organisée le 24 février prochain. Monsieur SMITH, du restaurant LE COMBAVA, serait intéressé par la mise en place d'un marché, mais avec au moins une dizaine de commerçants.

Monsieur le Maire souhaiterait que les commerçants s'organisent pour prendre ce projet en mains.

Elle fait aussi le point sur les associations, qui fleurissent à Margaux ; Sophie MARTIN et elle ont reçu quatre nouvelles associations, dont trois de Margaux.

- Les Sauveteurs Secouristes Français (rue de la Trémoille) : association créée en Septembre 2014

35 secouristes avec diplôme qui interviennent sur les manifestations. Toute intervention est payante après devis .Cette association intervient en France et à l'échelle internationale.

Il faut compter à peu près 40€ pour une formation avec obtention du diplôme de secouriste. Ils font aussi des séances de recyclage pour les personnes déjà en possession du diplôme de secouriste. L'association a postulé pour « La Médocaine » et « Toutes les femmes courent ».

Cette association a demandé à ce que nous la recevions car elle souhaiterait disposer d'une salle pour une réunion ou, éventuellement des exercices, sur une journée.

Nous avons accepté à condition qu'il s'agisse d'une demande ponctuelle et qu'une salle soit libre. Nous en avons profité pour demander s'ils pouvaient faire une intervention à l'école, dans le cadre des TAP, pour les élèves de CM1 CM2 et à quel prix ??

- Association Médoc Autisme (créée en Octobre 2014) :

Son but : faire connaître l'autisme, réunir les familles, les mettre en contact avec les réseaux d'aide existant. Pour l'instant, il n'existe pas de centres dans le Médoc, il faut aller sur Bordeaux.

Il faut informer, diriger les familles.

Madame GOYNAUD et Madame DEVERGNIES, seules membres de l'association actuellement, demandent s'il est possible de leur prêter une salle pour assurer une permanence qui leur permettrait d'accueillir des adhérents concernés par la maladie.

Nous leur proposons la Salle de réunion, le 1^{er} jeudi de chaque mois, entre 17h00 et 19h00. Elles commenceront au mois de Mars.

Elles souhaiteraient faire une ou deux conférences par an, en soirée et nous demandent une subvention pour payer le Professeur qui se déplacera pour la conférence, au moins pour la première, en attendant qu'elles aient pu recevoir des cotisations.

Nous ne nous sommes pas engagées. Il faut attendre déjà de connaître le prix et surtout si cette association va drainer du monde.

- Association Solidarité Labardaise :

Un local solidaire a ouvert ses portes le 16 Août 2014, à Labarde .On y trouve vêtements, meubles, matériel de puériculture, vaisselleà de petits prix.

Pour y accéder, il faut justifier du RSA, de l'ASS, AAH, ASPA ou être envoyé par le CCAS de la CDC, la CROIX ROUGE, le SECOURS POPULAIRE, LES RESTOS DU CŒUR.

Madame ALLARD, la présidente, aussi membre du CCAS de Labarde et Conseillère Municipale a demandé à être reçue pour solliciter notre salle des fêtes. En effet, une de ses connaissances, chanteur des années 80 a proposé de faire un concert gratuitement au profit de l'association, concert qui aurait lieu le 28 Mars à partir de 20h30. Elle est venue vers nous car la salle d'Arsac était prise et celle de Labarde trop petite.

Nous avons accepté, mais pour être en adéquation avec notre décision préalable de faire payer les associations hors commune, cette manifestation sera parrainée par » Bouge Ton Cœur « qui a un peu les mêmes objectifs.

L'entrée sera de 10 € pour les adultes et 5€ pour les enfants, avec restauration sur place (sandwichs et boissons). Un service d'ordre sera prévu pour éviter les dérives.

- Association Ptits Choux –Loulous et Doudous (créée le 22 novembre 2014)

Cette association regroupe des assistantes maternelles sous la présidence de Céline LAMARQUE. Elle est ouverte à toutes les communes de la CDC.

Le projet vise à favoriser le développement et l'éveil des enfants à travers des jouets, des jeux collectifs, des activités telles que peintures, dessins, lecture, éveil musical

Cette association ne veut pas remplacer le RAM (relais assistantes maternelles) mais le compléter.

Le problème rencontré est celui de la salle que nous pouvons leur mettre à disposition. Après plusieurs hésitations, il en est ressorti que pour un maximum de sécurité, pour elles et pour nous, la salle la plus adaptée à des tous petits est la garderie.

La CDC, par l'intermédiaire de Bernadette FAUGERE, doit aussi donner son accord.

Pour information, nous avons reçu Madame MAITRE et Madame LAFFONT, qui, avec Madame BILLAUD, assurent l'intérim pour l'association des Pitchouns puisque le président a démissionné et ce jusqu'au 18/09/15, date de la prochaine Assemblée Générale. Un père d'élève serait intéressé mais il préfère voir sur le terrain avant de s'engager.

Le vide-grenier du 1^{er} Mai aura lieu à la salle des fêtes, cette année, ce qui évitera le transport des tables et le va et vient dans l'école.

*** Groupes de travail Communauté de Communes :**

Chantal PERNEGRE informe le conseil que 2 groupes de travail vont se former au sein de la commission cohésion sociale :

- Sécurité (Jean-Pierre FABAREZ)
- Parentalité, jeunesse (Chantal PERNEGRE et Virginie BUSTILLO)

Monsieur le Maire fait le point sur les projets du groupe de travail Aménagement du territoire et Patrimoine :

- le ponton de Cussac sera opérationnel début mai (appontement de 32 bateaux prévu en 2015)
- étude de la possibilité de revoir la disposition au sein du bâtiment siège de la CDC, et notamment le projet d'accueillir à la mairie de Margaux le service Police Intercommunale
- service urbanisme : un chargé de mission va être recruté du 1^{er} juillet au 31 décembre 2015
- projet d'extension de l'ALSH du Pian Médoc : blocage de la Sous-Préfecture pour l'obtention de la DETR

* Serge FOURTON interroge les membres du conseil pour savoir s'ils ont bien reçu le journal de la CDC « Esprit Estuaire » ; personne ne l'a reçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30